

## Principes de communication Swisscom

Afin d'instaurer la confiance en Swisscom, les collaboratrices et collaborateurs Swisscom de tous les niveaux s'appuient sur nos valeurs (fiabilité, curiosité et engagement) dans leur communication quotidienne entre eux, avec leurs clientes et clients, mais aussi dans leurs relations médiatiques, d'affaires publiques et de relations publiques.

Nous nous inspirons des principes suivants.

1. Nous communiquons de manière respectueuse, compréhensible et sincère avec toutes nos parties prenantes afin d'établir une relation de confiance en ligne avec nos exigences et notre vision d'Innovators of Trust.
2. Nous établissons notre communication à partir de connaissances pertinentes et avérées et le cas échéant nous indiquons clairement qu'il s'agit de suppositions ou d'hypothèses de notre part, afin que nos parties prenantes puissent se faire leur propre opinion.
3. Nous rencontrons nos interlocuteurs en personne et en ligne, d'égal à égal, nous leur accordons notre attention et entamons avec eux un vrai dialogue.
4. Nous nous engageons activement dans des associations et des organisations pour nouer un dialogue constructif avec nos parties prenantes et défendre les intérêts de notre entreprise. Dans ce cadre, nous respectons le code de déontologie de la Société Suisse de Public Affairs (SSPA) et n'apportons aucun soutien financier à des partis ou des acteurs politiques.
5. Nous utilisons pour cela des formes de communication nouvelles et inspirantes afin de développer et d'améliorer ce dialogue avec nos parties prenantes.
6. Nous respectons la confidentialité que nos clients et nos parties prenantes souhaitent et réclament dans le cadre de nos échanges.
7. Nous réalisons nos objectifs de communication avec conviction, sans pression sur nos partenaires de communication ni avantages injustifiés. Nous respectons à cet égard la directive anti-corruption de Swisscom.
8. Nous veillons à garantir des communications, des publicités, des relations publiques et des activités qui respectent la législation suisse, les «principes de loyauté dans la communication commerciale» et la directive relative à la publicité ad hoc.
9. Nous veillons à ce que nos publicités apparaissent uniquement sur des publications et des sites web qui reconnaissent les libertés fondamentales des êtres humains et respectent les personnes indépendamment de leur race, de leur religion, de leur sexe et de leur statut social.
10. Nous considérons qu'une communication libre et respectueuse est indispensable pour permettre aux personnes d'exercer librement leurs droits fondamentaux et nous nous engageons à atteindre cet

objectif.

11. Nous veillons à une utilisation transparente et responsable de l'intelligence artificielle dans notre communication, en conformité avec les normes éthiques et juridiques.

La Communication d'entreprise de Swisscom est responsable de l'application des principes de communication Swisscom par les différents domaines de l'entreprise.